Organigramme du CDG 34

CA

Direction générale des services
Juridique / Communication / Relations élus / Qualité

DIRECTIONS

- Prévention
- RH & Finances (interne)
- Conseil statutaire & Accompagnement des collectivités
- Concours & Emploi
- Action sociale Gestion des données Moyens opérationnels

SERVICES & MISSIONS

- Hygiène & Sécurité
- Médecine préventive
- RH
- Budget, comptabilité, contrôle de gestion
- Accompagnement RH
- Accompagnement des risques statutaires
- Concours
- Conseil, mobilités, emploi
- RSU
- COS/PSC
- DPD/GED/ Archives
- Informatique/ Technique/ Accueil/ Logistique

Annuaire

04 67 04 38 80 | www.cdg34.fr | cdg34@cdg34.fr

DIRECTION	PÔLES & MISSIONS	MAIL	TÉLÉPHONE
Conseil statutaire & Accompagnement des collectivités	**Accompagnement des risques statutaires**		
	Assistance juridique statutaire	directionstatutaire@cdg34.fr	04 67 04 38 84
	Secrétariat du conseil médical	instancesmedicales@cdg34.fr	04 67 04 31 37
	Suivi des contrats d'assurance risque statutaire	risquestatutaire@cdg34.fr	04 48 79 84 44
	Conseil en inaptitude et indisponibilité physique		
	Accompagnement RH		
	Gestion et suivi des carrières	carrieres@cdg34.fr	04 67 04 38 84
	Gestion des instances du dialogue social (CAP, CST, CCP)	instancesdialoguesocial@cdg34.fr	04 48 79 84 41
	Elections professionnelles	electionspro@cdg34.fr	04 67 04 38 84
	Assistance à l'établissement des droits de retraite	carrieres@cdg34.fr	04 67 04 38 94
	Gestion de la promotion interne	promotioninterne@cdg34.fr	04 67 04 38 84/94
	Secrétariat du conseil de discipline	discipline@cdg34.fr	04 67 04 38 93
	Calcul des droits syndicaux	carrieres@cdg34.fr	04 67 04 38 84
	Calcul de l'ARE	carrieres@cdg34.fr	04 67 04 38 94
Concours & Emploi	**Concours**		
	Organisation des concours et examens professionnels	concours@cdg34.fr	04 67 04 38 81
	Accompagnent des lauréats		
	Publicité des listes d'aptitude		
	Conseil, mobilités, emploi		
	Mobilités et accompagnement individuel	mobilites@cdg34.fr	
	Gestion du site emploi territorial (DVE/DCE/demandeurs/offres d'emploi)	emploi@cdg34.fr	04 67 04 38 82
	Mission remplacement		04 67 04 38 91
	Assistance au recrutement		
	Conseil en organisation et management – coaching	organisation.coaching@cdg34.fr	04 48 79 84 45
	Bilan professionnel	mobilites@cdg34.fr	
	Elaboration du RSU	rsu@cdg34.fr	
	Coordination FIPHFP	handicap@cdg34.fr	
	Accompagnement de situations de handicap		
Prévention	**Médecine préventive**		
	Surveillance médicale	medecinepreventive@cdg34.fr	04 67 04 31 36
	Secrétariat médical	mp1, mp2, mp3, mp4, mp5, mp6@cdg34.fr(en fonction des zones)	
	Hygiène et sécurité		
	Médiations (MPO et interpersonnelle)	hygienesecurite@cdg34.fr	04 30 63 30 08
	Rédaction du DUEVRP		
	Sensibilisation risques psychosociaux et TMS	psy.travail@cdg34.fr et hygienesecurite@cdg34.fr	
	Métrologie d'ambiance (bruit, éclairage, etc.)	hygienesecurite@cdg34.fr	
	ACFI		04 48 79 84 40 (psychologue)
	Dispositifs de signalements	signalement@cdg34.fr	
	Secrétariat du CST formation spécialisée (F3SCT)	hygienesecurite@cdg34.fr	
Action sociale / Gestion des données	**Action sociale**		
	Comité d'œuvres sociales (COS LR)	cos-lr@cdg34.fr	04 67 04 38 85
	Protection sociale complémentaire (PSC)	santeprevoyance@cdg34.fr	04 30 63 30 07
	Gestion des données		
	Mission archives	missionarchives@cdg34.fr	04 67 67 37 50
	Délégué à la protection des données (DPD)	dpd@cdg34.fr	04 30 63 30 02
Finances	Comptabilité	comptabilite@cdg34.fr	04 67 04 38 98
Direction générale	Direction	direction@cdg34.fr	04 67 04 38 86
	Référent laïcité	laicite@cdg34.fr	
	Référent déontologue pour les agents	deontologie@cdg34.fr	
	Communication	communication@cdg34.fr	04 30 63 30 04
	Juridique	juridique@cdg34.fr	
	Relations avec les élus	relationselus@cdg34.fr	

Le CDG 34

Au service des collectivités et établissements publics locaux

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) est un établissement public local à caractère administratif, créé par loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il propose un ensemble de missions obligatoires et facultatives destinées à accompagner les acteurs publics locaux dans leurs activités quotidiennes.

De l'organisation des concours, à l'accompagnement statutaire en passant par la surveillance médicale et l'aide au recrutement, le CDG 34 développe une offre de services adaptée aux enjeux de la fonction publique territoriale d'aujourd'hui.

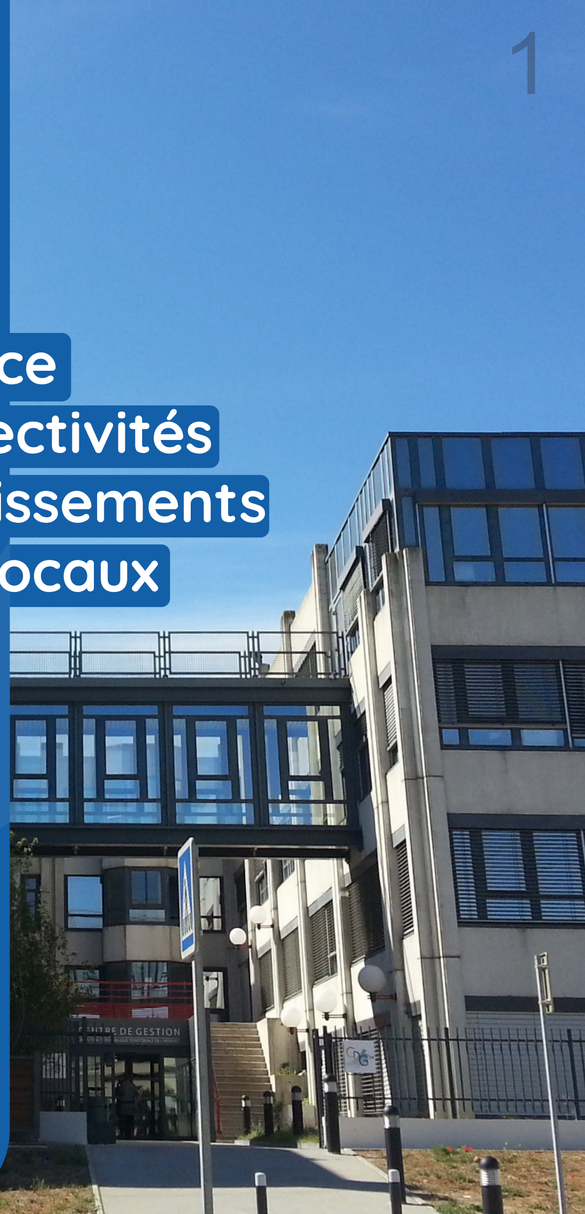

Le conseil d'administration

Les titulaires

PRÉNOMS	NOMS	COLLECTIVITÉ	MANDAT
André	ARROUCHE	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	Maire
Jean	BLANQUEFORT	ROUJAN	Maire
Emilie	CABELLO	CCAS DE MONTPELLIER	Membre du Conseil d'administration
Eliette	CHARPENTIER - 1ère VP	SAUTEYRARGUES	Conseillère municipale
Catherine	COMBES	SAINT-CHINIAN	Maire
Michel	CRECHET	LUNEL	Adjoint au Maire
Jordan	DARTIER - 2ème VP	SICTOM PEZENAS-AGDE	Vice-Président
Frantz	DENAT	MAUGUIO	Conseiller municipal
Philippe	DOUTREMEPUICH- 4ème VP	CAUSSE-DE-LA-SELLE	Maire
Béatrice	FERNANDO	PLAISSAN	Maire
Bénédicte	FIRMIN	BÉZIERS	Conseillère municipale
Michel	FRATISSIER	GANGES	Maire
Myriam	GAIRAUD	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS	Vice-Présidente
Michel	HERAIL	BEZIERS	Conseiller municipal
Florence	LACAS HERAIL	SERIGNAN	Adjointe au Maire
Gaëlle	LEVEQUE	LODEVE	Maire
Sonia	MARGUERY	LA-GRANDE-MOTTE	Adjointe au Maire
Pierre	MATHIEU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ORB	Président
Nicole	MORERE	ANIANE	Adjointe au Maire
Christophe	MORGO	ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DE LA DEMOUSTICATION	Président
Marie-Pierre	PONS	CESSENON-SUR-ORB	Maire
Yves	ROBIN	LE POUJOL-SUR-ORB	Maire
Marc	ROUVIER	MARSEILLAN	Adjoint au Maire
Séverine	SAUR - 3ème VP	CABREROLLES	Maire
Max	SAVY	FRONTIGNAN	Conseiller municipal
Claudine	VASSAS MEJRI	CASTRIES	Maire
René	VERDEIL	PEZENAS	Adjoint au Maire
Philippe	VIDAL - Président	CAZOULS-LES-BEZIERS	Maire

Les suppléants

PRÉNOMS	NOMS	COLLECTIVITÉ	MANDAT
Jean	ARCAS	SYNDICAT MIXTE HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES	Président
William	ARS	COURNONTERRAL	Maire
Alain	BARBE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP	Président
Fabienne	BERTRAND	BEZIERS	Conseillère municipale
Alain	CARALP	COLOMBIERS	Maire
Michèle	CASSAR	PIGNAN	Maire
Alain	CASTAN	MONTADY	Maire
Thierry	CAZALS	CAZEDARNES	Maire
Gwendoline	CHAUDOIR	PORTIRAGNES	Maire
Pascal	CONGE	ENTRE-VIGNES	Adjoint au Maire
Jean Claude	CROS	LA BOISSIERE	Maire
Nadège	ENSELLEM	VILLENEUVE LES MAGUELONE	Adjointe au Maire
Jean François	GUIBBERT	LESPIGNAN	Maire
Régine	ILLAIRE	COURNONSEC	Maire
Jean Louis	LAFAURIE	HEREPIAN	Maire
Eliane	LLORET	SUSSARGUES	Maire
Marie	LORENTE	PUISSALICON	Adjointe au Maire
Jacques	MARTINIER	FABREGUES	Maire
Sylvie	MILHAU LHERMET	SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZE	Maire
Marie-Claude	MOTHE	SAINT-CHINIAN	Adjointe au Marie
Serge	PESCE	MARAUSSAN	Maire
Jacques	RIGAUD	SERVICE DEP. D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'HERAULT	Membre du Conseil d'administration
Jim	RONEZ	FRAÏSSE-SUR-AGOUT	Maire
Viviane	ROUQUET TAFANI	COMCOM LA DOMITIENNE	Conseillère communautaire
Jean-François	SOTO	SERVICE DEP. D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'HERAULT	Membre du Conseil d'administration
Sylvie	TOLUAFE	CARLENCAS-ET-LEVAS	Maire
Jacqueline	VIDAL	JACOU	Adjointe au Maire
Luc	ZENON	BEZIERS	Conseiller municipal

Missions obligatoires

Contre une cotisation obligatoire **(0.80% de la masse salariale)**, la loi confie aux centres de gestion des missions qu'ils doivent réaliser pour les collectivités qui leur sont affiliées, à titre obligatoire (moins de 350 fonctionnaires à temps complet) ou à titre volontaire.

Missions facultives

Le CDG 34 propose aux collectivités et établissements publics de l'Hérault des missions facultatives par voie de convention.
Ces dernières sont financées soit par une cotisation supplémentaire soit par une facturation à l'acte.

Les missions

DIRECTION	PÔLES & MISSIONS	O/F*
Conseil statutaire & Accompagnement des collectivités	**Accompagnement des risques statutaires**	
	Assistance juridique statutaire	O
	Secrétariat du conseil médical	O
	Suivi des contrats d'assurance risque statutaire	F
	Conseil en inaptitude et indisponibilité physique	F
	Accompagnement RH	
	Gestion et suivi des carrières	O
	Gestion des instances du dialogue social (CAP, CST, CCP)	O
	Elections professionnelles	O
	Gestion de la promotion interne	O
	Assistance à l'établissement des droits de retraite	O
	Secrétariat du conseil de discipline	O
	Calcul des droits syndicaux	O
	Calcul de l'ARE	F
Concours & Emploi	**Concours**	
	Organisation des concours et examens professionnels	O
	Accompagnement des lauréats	O
	Publicité des listes d'aptitude	O
	Conseil, mobilités, emploi	
	Mobilités et accompagnement individuel	O
	Gestion du site emploi territorial (DVE/DCE/demandeurs/offres d'emploi)	O
	Elaboration du RSU	O
	Mission remplacement	F
	Assistance au recrutement	F
	Conseil en organisation et management – coaching	F
	Bilan professionnel	F
	Coordination FIPHFP	F
	Accompagnement de situations de handicap	F
Prévention	**Médecine préventive**	
	Surveillance médicale	F
	Actions sur le milieu de travail (AMT)	F
	Hygiène et Sécurité	
	Médiations (MPO et interpersonnelle)	F
	Rédaction du DUEVRP	F
	Sensibilisation risques psychosociaux et TMS	F
	Métrologie d'ambiance (bruit, éclairage, etc.)	F
	ACFI	F
	Dispositifs de signalements	F
	Secrétariat de la F3SCT	F
Action sociale / Gestion des données	**Action sociale**	
	Comité d'œuvres sociales (COS LR)	F
	Protection sociale complémentaire (PSC)	F
	Gestion des données	
	Mission archives	F
	Délégué à la protection des données (DPD)	F
Direction générale	Référent laïcité	O
	Référent déontologue pour les agents	O

**O : MISSION OBLIGATOIRE ET F : MISSION FACULTATIVE*

Cazouls-lès-Béziers

En 2023 débute la construction d'une antenne du CDG 34 à Cazouls-lès-Béziers, où tous les services sont représentés avec des espaces multimodaux, le tout, dans un cadre de travail agréable.

Occupant une place centrale sur le secteur biterrois, l'antenne du CDG 34 est un bâtiment facile d'accès avec empreinte environnementale réduite grâce à un choix de matériaux durables et à son écoconception.

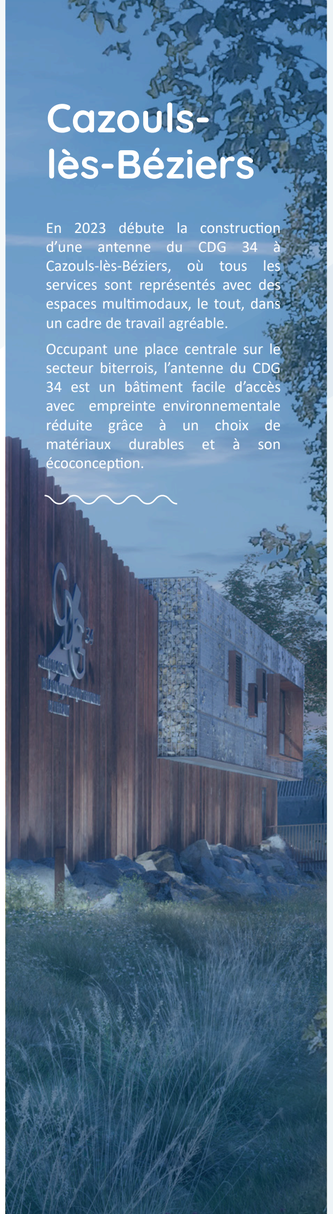

Adhésion socle commun

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a créé de nouvelles missions, formant un socle indivisible confié aux centres de gestion.

Les collectivités et établissements affiliés au CDG 34 bénéficient d'office de ces missions, celles n'étant pas affiliées ont tout de même la possibilité d'adhérer au socle commun.

Dans le cadre d'une adhésion à ce socle, le CDG 34 vous propose ces missions :

Assistance juridique statutaire

Information relative aux évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles et doctrinales relatives aux personnels territoriaux.

Elaboration d'une veille juridique bimensuelle électronique pour laquelle vous pouvez vous inscrire sur simple demande à : communication@cdg34.fr

• • •

Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite

Relai de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL), il apporte des informations réglementaires et pratiques en matière de retraites des agents territoriaux.
De manière individuelle, il conseille les gestionnaires sur les dossiers en cours.

• • •

Assistance au recrutement et accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité d'origine

Le centre de gestion donne la possibilité aux agents des collectivités, de bénéficier d'un accompagnement individuel pour leur mobilité hors de leur collectivité ou dans leur établissement d'origine.
Il met également à disposition des collectivités un outil dématérialisé, le SET (Site Emploi Territorial), permettant de saisir les déclarations et/ou les créations des vacances d'emploi, les nominations, de mettre en ligne des offres d'emploi et d'avoir un accès à une CVthèque.

• • •

Secrétariat du conseil médical

Le conseil médical est une instance consultative qui doit obligatoirement être saisie par l'employeur territorial avant de prendre certaines décisions concernant la situation administrative d'un agent en cas de maladie.

Le CDG 34 permet ainsi une continuité sur les dossiers qui lui sont transmis en termes de gestion administrative et de mobilisation des parties concernées.

• • •

Référent laïcité et Référent déontologue pour les agents

Le référent laïcité est chargé d'apporter un conseil portant sur la mise en œuvre du principe de laïcité, sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général.
Le référent déontologue pour les agents est chargé d'apporter à tout agent public, tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés par le CGFP.

Nb : Le CDG 34 n'est pas en charge du référent déontologue dédié aux élus.

En cas de non adhésion, les structures non affiliées doivent assurer elles-mêmes ces missions. Plus de détails sur notre site : www.cdg34.fr